

RAPPORT ADMINISTRATIF 2018¹

1 Introduction

Conformément à l'Article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2018.

2 Parties contractantes et coopérantes à la Convention

2.1 Parties contractantes

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 15 octobre 2018, les 52 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

2.2 Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes

Outre le statut de partie contractante, la Commission peut également octroyer le statut de coopérant conformément à la procédure décrite dans la *Recommandation de l'ICCAT sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT* (Rec. 03-20). À l'heure actuelle, la Bolivie, le Costa Rica, le Guyana, le Suriname et le Taipei chinois ont obtenu ce statut.

3 Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 11 décembre 2017, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 25^e réunion ordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 14-21 novembre 2017), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2016 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2016-2017, IIe Partie (2017), Vol. 1*.

À l'issue de la notification, le Secrétariat a reçu la correspondance suivante qui a été diffusée à toutes les Parties contractantes :

- Objection de la Norvège à la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-04 sur le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 17-07].

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 11 juin 2018, à l'exception de la Rec. 17-07 qui est entrée en vigueur le 10 août 2018, conformément aux dispositions du paragraphe 3 a) de l'Article VIII de la Convention de l'ICCAT.

¹ Données rapportées au 15 octobre 2018.

4 Réunions intersessions et Groupes de travail ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2018 :

- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*Madrid, Espagne, du 5 au 7 mars 2018*).
- Réunion de préparation des données sur le makaire bleu (*Madrid, Espagne, du 12 au 16 mars 2018*)
- Réunion du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (*Madrid, Espagne, 26 et 27 mars 2018*).
- Réunion intersessions du groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (*Madrid, Espagne, du 2 au 6 avril 2018*)
- Réunion du groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) (*Madrid, Espagne, du 9 au 12 avril 2018*)
- Évaluation de la stratégie de gestion (MSE) du thon rouge et de l'espadon de l'Atlantique Nord (*Madrid, Espagne, du 16 au 20 avril 2018*)
- Réunion de préparation des données sur le thon obèse (*Madrid, Espagne, du 23 au 27 avril 2018*)
- Réunion du groupe de travail de l'ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks (*Madrid, Espagne, du 7 au 11 mai 2018*).
- Réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) (*Funchal, Portugal, du 21 au 23 mai 2018*)
- Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention (*Funchal, Portugal, 24 et 25 mai 2018*)
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (*Madrid, Espagne, du 4 au 8 juin 2018*).
- Réunion d'évaluation du stock de makaire bleu (*Miami, États-Unis, du 18 au 22 juin 2018*)
- Réunion intersession du groupe d'espèces sur les requins (*Madrid, Espagne, du 2 au 6 juillet 2018*)
- Réunion d'évaluation des stocks de thon obèse (*Pasaia, Espagne, du 16 au 20 juillet 2018*)
- Réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*Bilbao, Espagne, du 23 au 25 juillet 2018*).
- Réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (*Madrid, Espagne, 18 et 19 septembre 2018*)
- Réunion des groupes d'espèces du SCRS (Sous-comité des statistiques 24 et 25) (*Madrid, Espagne, du 24 au 28 septembre 2018*)
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (*Madrid, Espagne, du 1er au 5 octobre 2018*).

5 Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (**STF_201/2018 – Annexe 1** au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Réseau conformité thon (TNC) (5 ORGP thonières) : deuxième atelier (élargi aux autres ORGP) (*Honiara, Îles Salomon, du 15 au 18 février*)
- Réunion sur l'organisation de la Conférence intergouvernementale pour l'établissement d'un instrument légal obligatoire sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (*New York, États-Unis, du 16 au 18 avril*)
- Réunion du groupe de travail conjoint entre NEAFC et OSPAR sur l'examen de la possibilité d'établissement d'une Aire Marine protégée à l'Est de l'Atlantique (*Berlin, Allemagne, 7 et 8 mai*)
- Organisation mondiale du commerce (Atelier sur l'évaluation des stocks) (*Genève, Suisse, le 11 juin*)
- Deuxième réunion du groupe de travail conjoint sur la MSE des ORGP thonières (*Seattle, États-Unis, du 13 au 15 juin*)
- Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est - Réunion de la Commission OSPAR (*Paris, France, le 26 juin*)
- 33^e session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Rome, Italie, 9 au 13 juillet 2018*)
- Réunion du réseau des secrétariats des organismes régionaux des pêches (RSN) (*Rome, Italie, 7 et 13 juillet*)

- Réunion du Comité directeur de Kobe (*Rome, Italie, le 11 juillet*)
- Cinquième réunion du comité directeur du projet thonier ABNJ des océans communs (*Rome, Italie, du 16 au 18 juillet*)
- 10e session ordinaire de la Conférence des Ministres de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT) (*Abidjan, Côte d'Ivoire du 26 au 28 août*)
- Réunion technique informelle sur le modèle opérationnel et la procédure de gestion (OMMP informel) et Comité scientifique étendu pour la 23e réunion du Comité scientifique (ESC 23) CCSBT (*Saint Sébastien, Espagne, du 2 au 4 septembre*)
- Groupe de travail (GT2) sur les pélagiques - MEDAC Conseil consultatif de la Méditerranée (*Rome, Italie, le 11 octobre*)

Depuis sa prise en fonction en juillet 2018, le Secrétaire exécutif a visité les représentations des CPC de l'ICCAT à Madrid (Espagne). Au 15 octobre, il a rencontré les représentants suivants : Albanie, Algérie, Cabo Verde, République populaire de Chine, Croatie, Égypte, Gabon, Guatemala, Honduras, République de Corée, Libye, Maroc, Panama, Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Uruguay, ainsi que l'Office de l'économie et de la culture du Taipei chinois.

6 Tirage au sort des marques

Programmes de marquage généraux de l'ICCAT

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les laboratoires nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. L'ICCAT, pour appuyer ces programmes, organise, chaque année, un tirage au sort, assorti d'un prix de 500 dollars US.

Le dernier tirage au sort, qui s'est déroulé le 1^{er} octobre 2018, a attribué des prix à trois marques correspondant aux catégories suivantes : thonidés mineurs, requins et istiophoridés, respectivement.

Les marques gagnantes étaient les suivantes :

- *Thonidés mineurs* : La marque ATP120584 a été récupérée sur une thonine commune (*Euthynnus alletteratus/LTA*) par un citoyen de Côte d'Ivoire, 13 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de la Côte d'Ivoire.
- *Requins* : La marque 346876 a été récupérée sur un requin-taupe bleu (*Isurus oxyrinchus/SMA*) par un ressortissant espagnol. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Istiophoridés* : La marque SEC011002 a été récupérée sur un marlin de la Méditerranée (*Tetrapturus belone/MSP*) par un ressortissant italien.

La catégorie des thonidés d'eaux tempérées a été annulée, car les marques déclarées n'étaient pas des marques récupérées, c'est pourquoi cette catégorie est restée vacante cette année.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP), a de nouveau été réalisé cette année. Ce tirage au sort s'accompagnait de trois prix, deux prix de 500 euros et un prix de 1.000 euros pour les récupérations de marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus/BFT*) uniquement. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes :

- 1.000 euros : la marque AAA007176 a été récupérée par un ressortissant espagnol, 977 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.
- 500 euros : la marque BYP022147 a été récupérée par un ressortissant croate.
- 500 euros : la marque BYP074548 a été récupérée par un ressortissant maltais.

Programme ICCAT de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP), a de nouveau été réalisé cette année. Celui-ci s'accompagne d'un prix de 500 euros pour chacune des principales espèces appartenant à la catégorie des thonidés tropicaux. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes :

- Thon obèse (*Thunnus obesus*/BET) : La marque ATP039361 a été récupérée par un ressortissant de Côte d'Ivoire, 228 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.
- Listao (*Katsuwonus pelamis*/SKJ) : La marque ATP074777 a été récupérée par un ressortissant espagnol. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Portugal.
- Albacore (*Thunnus albacares*/YFT) : La marque ATP039400 a été récupérée par un ressortissant sénégalais, 128 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.

7 Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2018, le Secrétaire exécutif a notifié à toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2018. Au mois de juillet 2018, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Ultérieurement, un deuxième rappel a été envoyé en septembre aux Parties contractantes qui n'avaient pris aucune mesure. Le tableau ci-après fait état des lettres envoyées et des Parties contractantes ayant des arriérés de contribution.

	Premier rappel Lettre du 18 juillet 2018	Deuxième rappel Lettre du 24 septembre 2018
Angola	X	X
Brésil	X	X
Cabo Verde	X	X
Côte d'Ivoire	X	
Curaçao	X	X
Égypte	X	X
Ghana	X	X
Grenade	X	X
Guinée Bissau	X	
Guinée équatoriale	X	X
Guinée, Rép. De	X	X
Honduras	X	X
Islande	X	
Liberia	X	X
Libye	X	X
Mauritanie	X	X
Namibie	X	X
Nigeria	X	X
Panama	X	X
St-Vincent-et-les-Grenadines	X	X
Sao Tomé-et-Principe	X	X
Sénégal	X	X
Sierra Leone	X	X
Syrie, Rép. arabe	X	X
Afrique du Sud	X	
Turquie	X	
Royaume-Uni (territoires d'Outre-mer)	X	X
Uruguay	X	X
Venezuela	X	X

8 Publications du Secrétariat en 2018

En 2018, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2016-2017, Iie partie (2017), Volumes 1, 2, 3 et 4: anglais (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2016-2017, Iie partie (2017), Volumes 1, 2, 3 et 4: français (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2016-2017, I Iie partie (2017), Volumes 1, 2, 3 et 4: espagnol (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Bulletin statistique N°44, qui inclut les séries de capture par espèce et pays depuis 1950 jusqu'en 2016. Depuis 2013, la publication sur support papier est biennale et des mises à jour seront réalisées chaque année et publiées, en version électronique, sur la page web.
- Volume 75 du Recueil de documents scientifiques, qui contient trois tomes. La publication est également disponible sur la page web de l'ICCAT.
- Bulletin d'information de l'ICCAT (février et septembre 2018).

9 Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

9.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif

M. Camille Jean Pierre Manel. Le 1^{er} juillet 2018, M. Manel a pris ses fonctions de Secrétaire exécutif de l'ICCAT et est chargé de la sélection et de l'administration du personnel de la Commission ainsi que de la supervision de la mise en œuvre des principales fonctions de la Commission, telles que :

- Coordination des programmes de recherche
- Préparation des prévisions budgétaires à soumettre à la Commission pour examen
- Autorisation de déboursement des fonds conformément au budget établi
- Comptabilité des fonds de la Commission
- Préparation de la coordination avec les organisations apparentées
- Compilation des statistiques halieutiques nécessaires
- Préparation de rapports scientifiques, administratifs et autres

Secrétaire exécutif adjoint

Dr Miguel Neves dos Santos. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre les Départements des statistiques et d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission. Enfin, il a assumé le rôle de coordinateur du projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) depuis le départ de l'ancienne coordinatrice (Mme Mari Mishima) en août 2016.

Département de recherche et statistiques

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes. Le secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques et qui sont

utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, l'interface de l'utilisateur des bases de données, le contrôle de la qualité des données, l'extraction et la publication des données, la gestion du site Web, l'inventaire des marques, la préparation des rapports, la coordination avec le SCRS et la gestion de la technologie de l'information.

Les activités de recherche et de statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par le chef du département et analyste des données halieutiques, un expert en dynamique des populations, un coordinateur des prises accessoires, un biostatisticien, deux programmeurs de bases de données, un technicien de programmation, un gestionnaire du programme VMS et un spécialiste en technologie de l'information. Le Dr Mauricio Ortiz, outre sa fonction de chef du département de la recherche et des statistiques, est responsable des activités liées à l'analyse des données sur les thonidés et les espèces apparentées incluses dans les bases de données de l'ICCAT. La Dre Ai Kimoto est responsable des activités liées à la coordination avec le SCRS en ce qui concerne les évaluations de stocks et d'autres thèmes scientifiques. Le Dr Nathan Taylor occupe le poste de coordinateur des prises accessoires. M. Carlos Palma est responsable des activités se rapportant à la création et à la maintenance des bases de données. M. Carlos Mayor réalise des tâches de programmation et de développement des bases de données ; M. Juan Carlos Muñoz est programmeur de bases de données, M. Juan Luis Gallego est technicien de programmation, M. Alberto Parrilla est gestionnaire du programme VMS et M. Jesús Fiz est le spécialiste en technologie de l'information.

Département d'application

Ces dernières années, la Commission a adopté de plus en plus de Recommandations et de Résolutions qui impliquent la soumission par les CPC de divers types d'informations, tels que les listes des navires, les informations d'application etc. Ce Département assimile et transmet un grand volume d'information. Parmi ses principales tâches, il élabore les tableaux d'application, il met en œuvre le Programme régional d'observateurs pour les transbordements et pour le thon rouge, il maintient les listes des navires, l'inventaire des accords d'affrètement entre les bateaux, les rapports d'engraissement de thon rouge, les données et la validation des Programmes de documents statistiques de l'ICCAT et les Programmes de documentation des captures de thon rouge, les recueils de réglementation de gestion, les demandes de statut de coopérant, les demandes de statut d'observateurs, les rapports annuels et les questions relatives à l'application. Le département est composé de Mme Jenny Cheatle, Chef du Département, de Mme Carmen Ochoa de Michelena et de M. M'Hamed Idrissi, coordinateurs des questions d'application, ainsi que de Mme Aldana Vieito, assistante d'application.

Département de traduction et de publications

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception de la page web. Ce département est coordonné par le Secrétaire exécutif adjoint, le Dr Neves dos Santos, et est composé de six traductrices : Mmes Rebecca Campoy et Karen Donovan (anglais), Mmes Christine Peyre et Dorothee Pinet (français), Mmes María Isabel de Andrés et María José García-Orad (espagnol).

Département financier et administratif

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et le contrôle du budget, la comptabilité, l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, la gestion de l'information sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : M. Juan Antonio Moreno, Chef de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département, M. Cristobal García (Chargé des photocopies et de la bibliothèque), M. Pablo Herranz (Assistant administratif), Mme África Martín (Aide comptable), Mme Ana Martínez (Aide comptable), M. Juan Ángel Moreno (Chargé des photocopies et du courrier), Mme Esther Peña (Secrétaire administrative) et Mme Gisela Porto (Assistante administrative du Secrétaire exécutif).

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Francisco Alemany (Coordinateur), Mme Stasa Tensek (Coordinatrice adjointe) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)

Le programme, qui a débuté en 2015, a pour objectifs de contribuer à la collecte des données et à l'amélioration de l'information pour les évaluations de stocks de thonidés tropicaux, dans le but de formuler un avis scientifique fondé sur des preuves en ce qui concerne la gestion de ces espèces de thonidés. Le programme va recueillir, compiler et analyser les données de marquage et de récupération des marques des principales espèces de thonidés tropicaux de l'Atlantique, comme le listao, le thon obèse et l'albacore. Il s'est fixé pour objectif de marquer au moins 120.000 spécimens en cinq ans avec des marques conventionnelles et électroniques. Parmi les activités, on peut citer l'affrètement des navires de pêche professionnels, le déploiement d'équipes chargées de l'apposition et de la récupération des marques, la collecte des données, l'interprétation scientifique, la conception et la réalisation de cours de formation et la promotion de campagnes de sensibilisation pour favoriser la récupération des marques. Afin de mettre en œuvre ces activités, les personnes suivantes ont été recrutées : Dr Doug Beare (Coordinateur), Dre Lisa Ailloud (coordinatrice adjointe), M. Jesús García (spécialiste en bases de données et pages web), Mme Seynabou Kebe (Responsable administrative et financière) et M. Ricardo Pastor (Comptable).

9.2 Nouveaux recrutements

En juillet 2018, M. Camille Jean Pierre Manel a rejoint le secrétariat en tant que nouveau Secrétaire exécutif de la Commission, après son élection à la réunion de la Commission de 2018 et l'arrivée à terme du mandat de M. Driss Meski.

En mai 2018, la Dre Ai Kimoto a été recrutée en tant qu'experte en dynamique des populations, un poste laissé vacant par le Dr Laurence Kell suite à son départ à la retraite. De plus, en juillet 2018, le Dr Nathan Taylor a rejoint le secrétariat en tant que coordinateur des prises accessoires à la suite du départ du Dr Paul de Bruyn.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

En février 2018, le Dr Francisco Alemany a été recruté en tant que coordinateur du programme après le départ à la retraite du Dr Antonio Di Natale.

Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)

En août 2018, la Dre Lisa Ailloud a été recrutée en tant que coordinatrice adjointe du programme.

10 Statuts et Règlement du personnel

10.1 Proposition du secrétariat en vue d'amender les Statuts et Règlement du personnel

Suite à l'approbation en 2017 de l'amendement de l'article 33, qui a relevé l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires, le secrétariat a modifié l'article 22 à des fins de cohérence. Le nouveau libellé de cet article est le suivant :

22.1 « Aucune nomination ne sera accordée aux personnes de moins de 18 ans et de plus de 6265 ans, l'âge obligatoire de départ à la retraite. »

11 Autres questions

11.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes et fonds sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21], afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions du Comité scientifique. Les deux contributions reçues en 2018 s'élèvent à 41.332,56 euros et à 17.260,00 euros.

En 2006, les États-Unis ont envoyé des fonds aux fins de la création du fonds pour l'interdiction des filets dérivants et contribuer ainsi à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04]. Compte tenu du fait que toutes les CPC ont mis en œuvre la recommandation, les États-Unis ont décidé que le solde serait utilisé pour appuyer l'évaluation de l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur les tortues marines conformément à la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 10-09 sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT* [Rec. 13-11]. Le solde s'élève actuellement à 2.400,63 euros.

Au mois d'avril 2016, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06] a été reconduit. En 2018, ce programme a été financé par les contributions volontaires du Belize, de la Chine (République populaire de), de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, du Sénégal, de Saint Vincent et les Grenadines et du Taipei chinois et sa gestion continue d'être assurée par le secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2018 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, les États-Unis ont effectué plusieurs versements pour le Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement. Actuellement, le solde de ce fonds s'élève à 249.251,57 euros.

A la 16^e réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée initiale de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa huitième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire par le Canada, la République populaire de Chine, la Corée, les États-Unis, l'Islande, le Japon, le Maroc, la Tunisie, la Turquie et le Taipei chinois.

Après le Projet ICCAT/Japon d'amélioration des données et de la gestion qui a été mis en œuvre de 2009 à 2014, un nouveau projet spécial a vu le jour, financé par le Gouvernement du Japon, pour une durée de cinq ans, en vue de renforcer les capacités ; il s'agit du *Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP)*. Son principal objectif est d'aider les CPC en développement de l'ICCAT à remplir leurs obligations en matière de collecte et de transmission des données, ainsi qu'à mettre efficacement en œuvre les mesures de l'ICCAT.

En juillet 2018, le secrétariat a reçu un apport de 17.280,00 euros de la République populaire de Chine en vue de la poursuite des activités du fonds spécial pour les données - République populaire de Chine.

Après l'approbation en 2014 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14), le secrétariat, outre l'allocation de 50.000,00 euros dont il dispose au titre de 2018 à charge du budget de la Commission, a reçu une contribution volontaire du Canada de 50.000 euros et une contribution volontaire des États-Unis de 16.533,03 euros.

En 2013, le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a envoyé au mois de février 2018, une contribution volontaire à hauteur de 203.101,47 €.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement. En raison du peu d'activité prévue dans ce fonds, la Commission a décidé en 2017 de transférer le solde de ce fonds au nouveau programme stratégique de recherche. De plus, elle a décidé de le garder actif pour les activités futures, mais sans solde.

Le 30 juin 2015, le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Le contrat a une durée de cinq ans, avec possibilité d'extension de 18 mois pour l'analyse des données et il dispose d'un budget de 15.000.000,00 euros ; sur ce montant, l'Union européenne financera un maximum de 13.480.000,00 euros (90%). Les 10% restants devront être assumés par l'ICCAT ou par les CPC de l'ICCAT. En 2018, le programme a reçu des contributions volontaires des États-Unis (51.780,00 euros), du Taipei chinois (5.000,00 euros) et du fonds de roulement de l'ICCAT (462.544,32 euros).

En mars 2017, le fonds de la Tunisie destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, la Tunisie a envoyé en 2018 plusieurs contributions qui s'élèvent au total à 40.277,09 euros.

En 2015, le Fonds spécial pour le suivi, le contrôle et la surveillance (MCSF) a été créé pour soutenir et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'inspection au port efficaces par les CPC en développement afin qu'elles puissent atteindre ou dépasser les normes minimales établies dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* [Rec. 14-08]. En 2018, une contribution volontaire de la Norvège a été reçue à hauteur de 15.115,48 euros, une contribution des États-Unis à hauteur de 17.260,00 euros et un montant de 12.726,99 euros de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de financer les frais de la réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance en 2018.

Au mois d'avril 2017, un contrat a été signé avec l'Union européenne en vue de développer un projet entre les scientifiques ghanéens et l'IRD dans le but d'achever le développement du programme T3+ nécessaire au traitement global des statistiques du Ghana. La contribution volontaire qui a été reçue s'élève à 24.710,00 euros.

En 2017, la Commission a décidé de créer le programme stratégique pour la recherche pour 2018, dans le but de regrouper et d'inclure toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans son budget ordinaire. Elle a également décidé d'intégrer progressivement ce nouveau poste budgétaire sur quatre ans. Pour cette raison, un contrat avec l'Union européenne a été signé en mars 2018 dans le but de financer 80% des activités scientifiques de la Commission de 2018, inscrites dans le nouveau programme stratégique de recherche, qui n'étaient pas couvertes par le budget. La contribution volontaire qui a été reçue de l'Union européenne s'élève à 449 400,00 euros.

En avril 2018, un contrat a été signé avec l'Union européenne pour une période de 9 mois, afin de financer les coûts de maintenance du système et d'assistance aux utilisateurs pendant cette période, ainsi que les coûts d'assistance aux utilisateurs supplémentaires pendant la campagne de pêche de thon rouge de 2018 du système de documentation électronique des captures de thon rouge (eBCD). La contribution volontaire qui a été reçue s'élève à 70.000,00 euros.

En septembre 2018, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée d'un an, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* (Rec. 14-08), de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14) et un cours de renforcement de la capacité pour les scientifiques et gestionnaires sur les évaluations des stratégies de gestion (MSE).

11.2 Auditeurs

En 2017, la période de cinq ans au cours de laquelle Grant Thornton, S.L.P. était responsable de l'audit de l'ICCAT s'est terminée. Le secrétariat a consulté dix cabinets d'audit afin de sélectionner un nouvel auditeur pour les cinq prochaines années (2018-2022).

Sur les dix cabinets consultés, trois d'entre eux ont présentés une offre dans les délais. Après avoir étudié et évalué ces offres, l'une d'entre elles a été rejetée car elle ne respectait pas les délais fixés dans le règlement financier pour réaliser l'audit. Compte tenu des références techniques et des propositions financières reçues, le classement est présenté ci-après (les détails sont disponibles auprès du secrétariat) :

1. BDO
2. Ernst & Young, S.L.

Le choix du cabinet est désormais renvoyé à la Commission aux fins de sa décision finale.